

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2844**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Travaux de réhabilitation du collecteur T180, avenue Carnot et route de Lyon - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

**Bureau du 5 décembre 2011****Décision n° B-2011-2844**

objet : **Travaux de réhabilitation du collecteur T180, avenue Carnot et route de Lyon - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1860 du 11 octobre 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public pour les travaux de réhabilitation du collecteur T180, avenue Carnot et route de Lyon à Neuville sur Saône. Ce marché a été notifié sous le numéro 10487410 le 10 novembre 2010 au groupement d'entreprises Nouvetra/Stracchi pour un montant de 1 115 440,50 € HT, soit 1 334 066,84 € TTC.

L'ordre de service n° 1 de démarrage des travaux a été notifié au groupement d'entreprises le 10 janvier 2011. Le délai des travaux était fixé à 37 semaines.

Le maître d'œuvre avait planifié les prestations visant à la création d'une chambre de dessablement en dérivation et à la modification du raccordement à l'ouvrage de liaison à la station d'épuration par la création de pans coupés sur les mois de juin, juillet et août évitant ainsi les mois pluvieux et les crues de la Saône de mars, avril et mai. A cet effet, les moyens initiaux de pompage prévus dans le marché étaient proportionnés pour faire face à des périodes relativement sèches avec des risques de crues négligeables.

Il s'avère que l'année 2011 a connu un printemps sec et un début d'été très pluvieux. Le groupement d'entreprises titulaire du marché a dû faire face à une augmentation très importante des besoins de pompage de la nappe phréatique lors des travaux de génie civil.

En outre, des évolutions techniques sur les 2 ouvrages de dessablement ont été demandées par le maître d'ouvrage afin de répondre aux exigences du service exploitation.

A cet effet, le délai contractuel du marché serait prolongé de 1 mois.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 165 492 € HT, soit 197 928,43 € TTC, porterait le montant total du marché à 1 280 932,50 € HT, soit 1 531 995,27 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 14,83 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 4 novembre 2011, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 10487410 conclu avec le groupement d'entreprises Nouvetra/Stracchi pour les travaux de réhabilitation du collecteur T180, avenue Carnot et route de Lyon à Neuville sur Saône.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 165 492 € HT, soit 197 928,43 € TTC, porte le montant total du marché à 1 280 932,50 € HT, soit 1 531 995,27 € TTC, et prolonge le délai de réalisation contractuel des travaux de 1 mois.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 1944 - Neuville sur Saône - réhabilitation du collecteur T180, avenue Carnot et route de Lyon à hauteur de 1 900 000 € HT en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2011 - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.**